



CATALOGUE FORMATIONS

2019-2020



COLLECTIF HANDICAP 35

31 BOULEVARD DU PORTUGAL . 35200 RENNES

T. 09 75 41 68 07

collectif.handicap35@wanadoo.fr

www.collectifhandicap35.org



EDITO

1. Qu'est-ce que le Collectif Handicap 35 ?

Le Collectif Handicap 35 a été créé le 6 décembre 2000 par des personnes militantes et solidaires désireuses de regrouper diverses associations du champ du handicap pour s'unir et être force de propositions dans le cadre réglementaire de la loi du 1er juillet 1901. Il regroupe près de 50 associations adhérentes représentant l'ensemble des familles de handicap : auditif, visuel, moteur, psychique, intellectuel et troubles neurodéveloppementaux, maladies invalidantes.

L'Association a pour but de définir une politique associative départementale commune en faveur des personnes handicapées et de leurs familles tout en respectant les politiques des associations adhérentes, le Collectif Handicap 35 n'ayant pas pour vocation de se substituer aux associations membres et aux associations solidaires. Entre autres, il a pour objectifs de **représenter les personnes handicapées** dans toutes les instances, commissions et groupes de travail mis en place par l'Etat, les collectivités territoriales ou organismes œuvrant dans le champ du handicap ; **veiller au respect des droits** des personnes handicapées de manière collective ; **favoriser l'interconnaissance** des différentes familles de handicaps et **mener** sur le plan départemental **des actions de sensibilisation** en faveur des personnes en situation de handicap et des familles.

2. Pourquoi des formations au Collectif Handicap 35 ?

Le Collectif Handicap 35, dans sa démarche de défense des droits des personnes en situation de handicap, s'attache, depuis de nombreuses années à sensibiliser ses interlocuteurs à la prise en compte de tous les types de handicap dans les activités qu'ils mettent en place. Les membres du Collectif, grâce à leur expertise d'usage, interpellent et font valoir les questions liées au handicap pour construire, ensemble, une société inclusive.

Par le biais de ses formations, le Collectif Handicap 35 veut garantir des apports théoriques et pratiques à ses stagiaires, en valorisant l'expertise d'usage des formateurs, leur permettant d'appréhender les problématiques soulevées au plus près des réalités vécues par les personnes en situation de handicap.

3. Qui sont les formateurs du Collectif Handicap 35 ?

Tous les formateurs du Collectif Handicap 35 sont bénévoles, issus des groupes de travail « soutien par les pairs », « CDAPH », « accessibilité », « accès aux soins », « emploi et insertion socioprofessionnelle », « services à la personne », « communication » et « enfance et scolarité ». Au besoin, ils seront assistés par les salariés.

Tous les bénévoles formateurs sont concernés, à titre personnel ou familial, par le handicap (ils sont représentants ou autoreprésentants du handicap). Ils animent tous des actions pour des établissements d'enseignement pour les futurs professionnels et suivent tous des formations et sensibilisations dans le cadre de leurs engagements bénévoles dans diverses instances.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- **Modalités de paiement :**

Chaque formation doit être réglée par chèque, à l'ordre de l'Association Collectif Handicap 35, ou par virement bancaire.

Ce paiement, comme mentionné dans l'article 3 de la convention signée entre l'organisme sollicitant et le Collectif Handicap 35, doit être adressé au plus tard 30 jours après la signature de la convention.

- **Condition d'annulation :**

Le délai d'annulation de la formation est de : **15 jours avant le début de la formation**.

Ce délai tient compte des conditions d'annulation des prestataires auxquels le Collectif Handicap 35 fait appel pour l'organisation des sessions de formation (location de salle, etc.).

Au-delà de ces 15 jours, l'organisme sollicitant la formation est dans l'obligation de maintenir et/ou de procéder au paiement de l'intégralité de la somme prévue.



SOMMAIRE



LES FORMATIONS A DESTINATION DES PROFESSIONNELS, ORGANISMES,
ADMINISTRATIONS



LES FORMATIONS A DESTINATION DES PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS

EN PROJET



LES FORMATIONS DES BENEVOLES DU COLLECTIF HANDICAP 35

EN PROJET



LES FORMATIONS A DESTINATION DES
PROFESSIONNELS, ORGANISMES,
ADMINISTRATIONS



SITUATIONS DE HANDICAP ET TRANSPORTS SCOLAIRES ADAPTES

COMPETENCES VISEES

Comprendre les conséquences du handicap d'un enfant dans une situation de transport scolaire du Département d'Ille-et-Vilaine, et adapter sa posture.

OBJECTIFS :

- 🎯 Acquérir les connaissances générales sur les différentes formes de handicap ;
- 🎯 Comprendre les conséquences de ce handicap chez un enfant, selon la comorbidité et le degré des troubles ;
- 🎯 Savoir quelle posture adopter dans un environnement particulier « la voiture », pendant un temps neutre : « le trajet maison-école-maison » ;
- 🎯 Apprendre à favoriser les relations avec les familles et les personnels éducatifs.

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- 🎯 Exposés par des représentants des associations possédant une expertise d'usage sur les particularités de leur famille de handicap, les besoins et les attitudes facilitantes ;
- 🎯 Discussions avec un représentant de chaque famille de handicap autour d'une situation vécue ;
- 🎯 Diaporamas, documents, mise en situation ;
- 🎯 Bouchons d'oreilles et casques, lunettes déformantes, cannes, jeux de cartes de plateau, mini-films, témoignages ;
- 🎯 Mise à disposition de plaquettes associatives et indication de documents de référence.

Durée : 2 sessions de 3 heures

Prix : 40€ / heure

Date : sur demande

Lieu : Maison Des Associations – Rennes

Public : Les professionnels des entreprises de transport de l'Ille-et-Vilaine



LA NOTION DE PARCOURS DANS L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

COMPETENCES VISEES

Former les futurs professionnels à une **dynamique de parcours**. Passer du concept de prise en charge à la notion de parcours.

OBJECTIFS :

- 🎯 Favoriser la compréhension du quotidien et des réalités vécues par les familles qui accompagnent leur enfant ayant un handicap : comprendre les besoins spécifiques de l'enfant en situation de handicap, les questions liées à la famille et la parentalité (difficultés à gérer tous les aspects de la vie, deuil d'un enfant idéal, etc.) ;
- 🎯 Favoriser l'expression des personnes en situation de handicap qui choisissent leur vie à l'âge adulte : difficultés, compensations, accompagnement ;
- 🎯 Faire réfléchir à la construction d'un positionnement professionnel éthique dans l'accompagnement de la personne et de sa famille.

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- 🎯 Témoignages d'un professionnel et de personnes concernées qui gèrent leur parcours de vie grâce à l'auto-détermination ;
- 🎯 Supports papiers, visuels et exposés ;
- 🎯 Articulation en modules de questions/réponses interactifs ;
- 🎯 Témoignage sur des cas concrets et réponses des personnes concernées.

Durée : 3 heures
Prix : 40 € / heure
Date : sur demande

Lieu : Les centres de formation
Public : Les futurs professionnels formés en IRTS